Image not found or type unknown

Rosier commandé sur un site en ligne, non conforme à la floraison

Par **morti**, le **19/07/2016** à **16:06**

Bonjour,
J'ai acheté, en ligne, un rosier tige pleureur auprès d'une pépinière assez connue. Au moment de la floraison, il s'est avéré que le rosier ne correspond pas du tout à celui proposé sur le site : il n'est pas pleureur et les fleurs qui devaient être des petits pompons rose vif ressemblent plutôt à des fleurs d'aubépine, rose très pâle. J'ai donc demandé - avec photos à l'appui - le remboursement ou l'échange auprès du service après-vente. Le vendeur reconnaît bien que le sujet livré est différent que celui commandé et m'envoie un avoir. Mais je ne veux pas commander de nouveau, de crainte de subir la même mésaventure. Peut-on, dans ce cas, imposer un avoir ? Y a-t-il un article de loi sur lequel s'appuyer pour obtenir un remboursement ? Merci d'avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés